

SÉANCE DU  
CONSEIL  
3 JUILLET  
2017

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le troisième jour de juillet deux mille dix-sept, séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Laurent Phoenix, sont présents : messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, madame Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue par monsieur le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 juin 2017
4. Période de questions
5. 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 2017-06-391 modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé zonage, afin d'autoriser l'élevage d'animaux à l'intérieur des îlots déstructurés – adoption
6. Règlement numéro 2017-07-392 modifiant le règlement no. 2007-07-296 intitulé plan d'urbanisme, afin d'assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, visant à rendre effective les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – avis de motion
7. Règlement numéro 2017-07-393 modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé zonage, afin d'assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, visant à rendre effective les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – avis de motion
8. Règlement numéro 2017-07-394 modifiant le règlement no. 2007-07-292 intitulé lotissement, afin d'assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, visant à rendre effective les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – avis de motion

9. Règlement numéro 2017-07-395 modifiant le règlement no. 2007-07-292 intitulé construction, afin d'assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, visant à rendre effective les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine – avis de motion
10. RM 410 Règlement concernant le contrôle des animaux – avis de motion
11. Fermeture du bureau – Période des vacances
12. Comptes payés et à payer
13. Correspondance
14. Correspondance du maire
15. Divers :
16. Levée de la séance

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2017-07-3523**

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017**

**2017-07-3524**

PROPOSÉ PAR François Mailloux  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 5 juin 2017 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

**2017-07-3525**

#### **2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06-391**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007.07.291 INTITULÉ  
ZONAGE, AFIN D'AUTORISER L'ÉLEVAGE D'ANIMAUX À L'INTÉRIEUR  
DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal, afin d'assurer la cohérence avec le règlement numéro 2017-01-382 et suite à une demande d'un citoyen, souhaite autoriser

l'élevage d'animaux à l'intérieur des îlots déstructurés identifiés au règlement de zonage en vigueur;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du 5 juin 2017 par Thérèse Ménard Monty;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty**

**APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté**

**ET RÉSOLU**

**D'adopter le 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 2017-06-391 sans modification**

Que le conseil municipal décrète ce qui suit:

#### **PARTIE 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

1. Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 2017-06-391 modifiant le règlement numéro 2007.07.291 intitulé ZONAGE, afin d'autoriser l'élevage d'animaux à l'intérieur des îlots déstructurés ».
2. Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

#### **PARTIE 2 : DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT**

3. L'article 86.1 est modifié. Le premier paragraphe est modifié, se lisant comme suit :

*« À l'intérieur du périmètre urbain et des îlots déstructurés (zones SSB-01, SSB-02, SSB-03, SSB-04, SSB-06, SSB-07A, SSB-07B et SSB-08), il est autorisé de garder de façon permanente et à des fins personnelles des poules, sous réserve de respecter les conditions suivantes : »*

4. L'annexe C est modifié pour les zones SSB-01, SSB-02, SSB-03, SSB-04, SSB-06, SSB-07A, SSB-07B et SSB-08 de la manière suivante :

- La note intitulée « (1) élevage d'animaux » située dans l'encadré « Usage spécifique exclu » est supprimée.
- La note intitulée « (1) élevage de poules » est ajouté dans l'encadré « Usage spécifique autorisé ». Pour la zone SSB-06, la note est intitulée « (2) élevage de poules ».
- La note intitulée « voir articles 76.2 et 86.1 » est ajoutée dans l'encadré « Notes ».

5. L'annexe du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **PARTIE 3 : DISPOSITIONS FINALES**

6. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

7. Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Signé à Sainte-Sabine, ce 3<sup>e</sup> jour de juillet 2017.

---

Laurent Phoenix, Maire

---

Chantal St-Germain,  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par Marc Lasalle pour la préparation d'un règlement modifiant le règlement no. 2007-07-296 intitulé plan d'urbanisme, afin d'assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, visant à rendre effective les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine.

L'avis de motion a été précédé par la présentation du projet de règlement par le maire, Laurent Phoenix.

**AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par Maurice Gaboriault pour la préparation d'un règlement modifiant le règlement no. 2007-07-291 intitulé zonage, afin d'assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, visant à rendre effective les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine.

L'avis de motion a été précédé par la présentation du projet de règlement par le maire, Laurent Phoenix.

**AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par François Mailloux pour la préparation d'un règlement modifiant le règlement no. 2007-07-292 intitulé lotissement, afin d'assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, visant à rendre effective les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine.

L'avis de motion a été précédé par la présentation du projet de règlement par le maire, Laurent Phoenix.

**AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par Thérèse Ménard Monty pour la préparation d'un règlement modifiant le règlement no. 2007-07-292 intitulé construction, afin d'assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, visant à rendre effective les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine.

L'avis de motion a été précédé par la présentation du projet de règlement par le maire, Laurent Phoenix.

**AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné, avec dispense de lecture par François Mailloux pour la préparation d'un règlement concernant le contrôle des animaux.

L'avis de motion a été précédé par la présentation du projet de règlement par le maire, Laurent Phoenix.

**ANNOTATION**

Le bureau municipal sera fermé la semaine du 23 au 29 juillet 2017 pour les vacances estivales.

**COMPTES PAYÉS ET À PAYER****2017-07-3526**

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
 APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté  
 ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes payés et à payer, soit :

| <b>NOM DU FOURNISSEUR</b>          | <b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b> | <b>MONTANT</b>    |
|------------------------------------|-------------------------|-------------------|
| BRICAULT ETHIER,MURIELLE           | 9054                    | 160.00            |
|                                    | 9055                    | ANNULÉ            |
| FONDATION FOYERS FARNHAM           | 9067                    | 250.00            |
| ST-GERMAIN CHANTAL                 | 9069                    | 800.00            |
| TOURNOI DE GOLF - VILLE DE FARNHAM | 9070                    | 150.00            |
| ANIMATION GONFLABLE                | 9071                    | 301.81            |
| BRICAULT ETHIER,MURIELLE           | 9073                    | 160.00            |
| PRIORITÉ STRATJ INC.               | 9075                    | 2 931.86          |
| ST-GERMAIN CHANTAL                 | 9076                    | 771.80            |
| EXCAVATION ANDRE GAGNON INC.       | 9078                    | 2 487.65          |
| ANDRE PARIS INC                    | 9079                    | 1 733.25          |
| BRICAULT ETHIER,MURIELLE           | 9080                    | 269.48            |
| BRICAULT SONIA                     | 9081                    | 66.69             |
| LES CONSTRUCTIONS C.D.A.A. INC.    | 9082                    | 8 250.61          |
| CLD BROME MISSISQUOI               | 9083                    | 189.71            |
| LES ENTREPRISES S. CABANA          | 9084                    | 517.39            |
| FLEUREXCEL INC                     | 9085                    | 66.68             |
| GAUMOND & ASSOCIES                 | 9086                    | 62.37             |
| GAZON EXPERT                       | 9087                    | 689.85            |
| LES GAZONS MICHEL                  | 9088                    | 151.08            |
| GESTIM INC.                        | 9089                    | 2 525.89          |
| GO-ÉLAN                            | 9090                    | 10 529.99         |
| GROUPE ENVIRONEX                   | 9091                    | 31.62             |
| LETTRACOM GRANBY INC.              | 9092                    | 103.48            |
| LIBRAIRIE MODERNE                  | 9093                    | 746.92            |
| ROMAIN MALAGNOUX                   | 9094                    | 450.00            |
| MEDIAS TRANSCONTINENTAL SENC       | 9095                    | 794.46            |
| PAPETERIE COUPAL (2010) INC        | 9096                    | 135.67            |
| PG SOLUTIONS INC.                  | 9097                    | 2 437.47          |
| QUEBEC LOISIRS                     | 9098                    | 72.98             |
| TOILETTES PORTATIVES SANIBERT      | 9099                    | 287.44            |
| SENEY ÉLECTRIQUE INC.              | 9100                    | 185.85            |
| TECHNO-CONTROLE 2000 INC           | 9101                    | 195.46            |
| CONSTRUCTION TECHROC               | 9102                    | 315 446.77        |
| TETRA TECH QI INC.                 | 9103                    | 6 898.50          |
| RECY-COMPACT INC.                  | 9115                    | 4 178.68          |
| SALAIRES                           | 9056 A 9058             | 2 638.84          |
| SALAIRES                           | 9072, 9074, 9077        | 2 558.24          |
|                                    | <b>42 CHÈQUES</b>       | <b>370 228.49</b> |

| <b>NOM DU FOURNISSEUR</b> | <b>NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT</b> | <b>MONTANT</b> |
|---------------------------|------------------------------|----------------|
| HYDRO QUEBEC              | 459                          | 29.41          |

|                        |                        |                   |
|------------------------|------------------------|-------------------|
| BELL MOBILITE INC      | 460                    | 19.50             |
| BELL MOBILITE INC      | 461                    | 17.24             |
| GROUPE AST (1993) INC. | 462                    | 76.17             |
| HYDRO QUEBEC           | 463                    | 622.53            |
| HYDRO QUEBEC           | 464                    | 472.55            |
| RONA LÉVESQUE          | 465                    | 253.54            |
| RONA LÉVESQUE          | 466                    | 54.42             |
| RONA LÉVESQUE          | 467                    | 21.30             |
| RONA LÉVESQUE          | 468                    | 134.52            |
| BUROPRO CITATION       | 469                    | 36.37             |
| VIDÉOTRON              | 470                    | 222.32            |
| PETITE CAISSE          | NE 175                 | 171.95            |
|                        | <b>13 PRÉLÈVEMENTS</b> | <b>2 131.82</b>   |
|                        | <b>GRAND TOTAL</b>     | <b>372 360.31</b> |

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain, directrice générale,  
secrétaire-trésorière

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

**2017-07-3527**

PROPOSÉE PAR Jean-Guy Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20H22.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Laurent Phoenix  
Maire

\_\_\_\_\_  
Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL  
10 JUILLET  
2017

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi le dixième jour de juillet deux mille dix-sept, séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Laurent Phoenix, sont présents : Messieurs Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Maurice Gaboriault.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière est aussi présente. Madame Thérèse Ménard Monty est absente

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Mandat – Plans, devis et surveillance – Travaux rang Houde
- 3 Travaux de voirie - Réfection du rang Houde
- 4 Levée de la séance

***Tous les membres présents ont reçus l'avis de convocation tel que prévu par la loi.***

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2017-07-3528**

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

### **MANDAT – PLAN, DEVIS ET SURVEILLANCE – TRAVAUX RANG HOUDE**

**2017-07-3529**

PROPOSÉ PAR Maurice Gaboriault  
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau  
ET RÉSOLU :

Que le conseil mandate la firme Tetra Tech QI inc. pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance pour des travaux de resurfaçage sur une distance d'environ 500 mètres pour le rang Houde au coût de 8 500\$ excluant les taxes.

ADOPTÉE

### **TRAVAUX DE VOIRIE – RÉFECTION RANG HOUDE**

**2017-07-3530**

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté  
APPUYÉ PAR François Mailloux  
ET RÉSOLU :

Que la municipalité procède à un appel d'offres sur invitation pour la réfection du rang Houde sur une distance d'environ 500 mètres;

Que Chantal St-Germain, directrice générale soit la personne nommée pour l'information aux soumissionnaires.

ADOPTÉE

## LEVÉE DE LA SÉANCE

**2017-07-3531**

PROPOSÉE PAR Marc Lasalle  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20h12.

ADOPTÉE

---

*Laurent Phoenix*  
Maire

---

*Chantal St-Germain*  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*